



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 27 mai 2024 à 20h00, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, Mme Diane Lacasse, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général.

Absence motivée : Mme Caryl McCann

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 20h00.

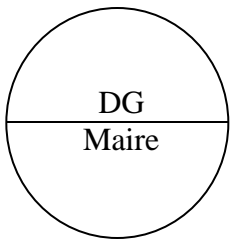
2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

24-05-5283

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Projet de lotissement - 3302 route 148 – 2 682 432, 2 682 437 et 2 750 662
5. Demande d'officialisation du nom du chemin Simard, lot 6 581 036, auprès de la Commission de toponymie du Québec
6. Projet de lotissement - 412 route 366 ouest – lot 5 814 659 ptie
7. Demande d'officialisation du nom du chemin Laliberté, lot 5 814 659 ptie, auprès de la Commission de toponymie du Québec
8. Mandat de négociation en lien avec le lotissement du 75 chemin Terry-Fox
9. Acceptation d'offre de service - DWB Consultants - audit structural du 217 chemin Cedarvale, Pontiac - lot 2 683 978
10. Nomination d'un remplacement en cas d'absence d'un membre du comité de négociation pour la convention collective des cols bleus et cols blancs
11. Acceptation offre de service – Cardo Urbanisme
12. Période de questions du public



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

24-05-5284

4. PROJET DE LOTISSEMENT – 3302 ROUTE 148 – 2 682 432, 2 682 437 ET 2 750 662

CONSIDÉRANT la résolution 23-07-5020 pour l'acceptation de l'avant-projet de lotissement situé au 3302 Route 148;

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement pour le 3302 Route 148, lot 2 682 432, 2 682 437 et 2 750 662 en vue de la création de neuf (9) lots constructibles et un (1) lot pour un chemin d'accès à céder à la municipalité, pour une superficie totale de 42 866,3 m², tel qu'il appert sur le plan préparé par Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, dossier 113597, sous la minute 17271, en date du 31 janvier 2023;

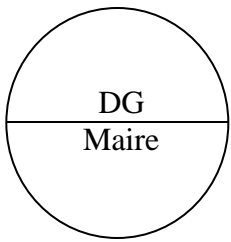
CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement s'inscrit dans les grandes orientations d'aménagement du territoire du plan d'urbanisme de la municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour fins de parcs vise la cession du lot 6 581 027 d'une superficie de 2978,8 m² ainsi qu'une somme qui doit être remise en espèce de 11 285\$, tel qu'indiqué sur le plan cadastral parcellaire préparé par Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, dossier 113597, sous la minute 17616, daté du 23 mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente avec le promoteur doit être signé visant un chemin à céder à la municipalité, conformément au règlement 02-24 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte;

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un permis de lotissement au 3302 route 148 en vue de la création de neuf (9) lots constructibles et un (1) lot pour la construction d'un chemin à céder à la municipalité, tel qu'il appert sur le plan préparé par Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, dossier 113597, sous la minute 17271 et, conditionnellement à la remise, au préalable, de la contribution pour fins de parcs sous forme d'espèce selon l'évaluation agréée de la valeur en vrac dudit lot visé par le projet de lotissement;



QUE la cession du lot à céder, dans le cadre de la contribution pour fins de parcs, soit aux frais du promoteur et en faveur de la Municipalité.

QUE le conseil autorise l'émission du permis de construction, conditionnellement à la remise, au préalable, des garanties financières, le tout, conformément aux conditions stipulées au protocole d'entente préparé à cet effet.

QUE le conseil autorise le maire, Roger Larose, le directeur général, Mario Allen, ou le directeur général adjoint, Louis-Alexandre Monast, à signer pour et au nom de la municipalité de Pontiac tous documents en lien avec le projet de lotissement situé au 3302 Route 148.

Adoptée

24-05-5285

5. DEMANDE D'OFFICIALISATION DU NOM DU CHEMIN SIMARD, LOT 6 581 036, AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le nom du chemin Simard a été proposé par le développeur ;

CONSIDÉRANT QUE ce nom convient à la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par la conseillère Chantal Allen;

ET RÉSOLU d'officialiser le nom du chemin situé sur le lot 6 581 036, pour chemin Simard auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée

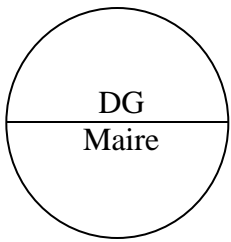
24-05-5286

6. PROJET DE LOTISSEMENT – 412 ROUTE 366 OUEST – LOT 5 814 659 PTIE

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement pour le 412 Route 366 Ouest, lot 5 814 659 en vue de la création de quatre (4) lots constructibles et un (1) lot pour un chemin d'accès privé, pour une superficie totale de 81 024,0 m², tel qu'il appert sur le plan préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, dossier 59101, sous la minute 12317;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement s'inscrit dans les grandes orientations d'aménagement du territoire du plan d'urbanisme de la municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit toujours faire l'évaluation agréée, à ses frais, de la valeur en vrac du projet de lotissement ;



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation agréée pour fins de parc ne doit pas considérer la partie de lot qui est occupé par le propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite percevoir, uniquement, une somme en espèce équivalente à 10% de la valeur en vrac du lot selon l'évaluation agréée dans le cadre de la contribution pour fins de parcs ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Diane Lacasse et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un permis de lotissement au 412 Route 366 Ouest, lot 5 814 659 en vue de la création de quatre (4) lots constructibles et un (1) lot pour un chemin d'accès privé, pour une superficie totale de 81 024,0 m², tel qu'il appert sur le plan préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, dossier 59101, sous la minute 12317, le tout conditionnellement à la remise, au préalable, de la contribution pour fins de parcs sous forme d'espèce selon l'évaluation agréée de la valeur en vrac dudit lot, sans y considérer la partie de lot habitée par le propriétaire.

QUE le conseil autorise le maire, Roger Larose, le directeur général, Mario Allen, ou le directeur général adjoint, Louis-Alexandre Monast, à signer pour et au nom de la municipalité de Pontiac tous documents en lien avec le projet de lotissement situé au 412 Route 366 Ouest.

Adoptée

24-05-5287

7. DEMANDE D'OFFICIALISATION DU NOM DU CHEMIN LALIBERTÉ, LOT 5 814 659 PTIE, AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

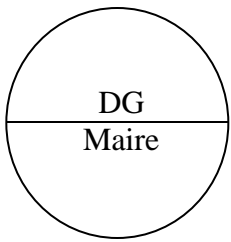
CONSIDÉRANT QUE le nom du chemin Laliberté a été proposé par le développeur ;

CONSIDÉRANT QUE ce nom convient à la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Diane Lacasse et appuyé par la conseillère Chantal Allen;

ET RÉSOLU d'officialiser le nom du chemin situé sur le lot 5 814 659, pour chemin Laliberté auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

24-05-5288

8. MANDAT DE NÉGOCIATION EN LIEN AVEC LE LOTISSEMENT DU 75 CHEMIN TERRY-FOX

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a déjà rencontré les employés du département de l'urbanisme afin de discuter du projet de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire négocier davantage en ce qui a trait aux redevances pour fins de parc;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le directeur général à négocier une entente favorable pour tous afin de poursuivre le projet de lotissement.

Adoptée

24-05-5289

9. ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICE - DWB CONSULTANTS - AUDIT STRUCTURAL DU 217 CHEMIN CEDARVALE, PONTIAC – LOT 2 683 978

CONSIDÉRANT la résolution 24-01-5179

CONSIDÉRANT QUE le dossier judiciairisé suit son cours ;

CONSIDÉRANT la recommandation de DHC Avocats d'effectuer un audit structural sur le bâtiment principal situé au 217 chemin Cedarvale, Pontiac, lot 2 683 978;

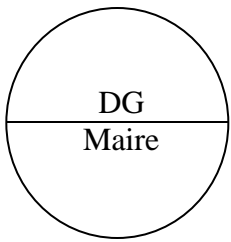
CONSIDÉRANT l'offre de service de DWB Consultants pour un audit structural du 217 chemin Cedarvale, Pontiac ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de DWB Consultants pour un audit structural du 217 chemin Cedarvale, Pontiac au montant de 4 633,49\$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient attribuées au poste budgétaire 02 61000 411.

Adoptée



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

24-05-5290

10. NOMINATION D'UN REMPLACEMENT EN CAS D'ABSENCE D'UN MEMBRE DU COMITÉ POUR LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS ET COLS BLANCS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer une représentation adéquate au sein du comité pour la convention collective des cols bleus et cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un membre du comité pourrait compromettre le bon déroulement des négociations et des prises de décision;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité nomme un remplaçant en cas d'absence d'un membre du comité pour la convention collective des cols bleus et cols blancs.

QUE Mario Pilon soit nommé en tant que remplaçant officiel pour tout membre du comité absent lors des réunions et négociations de la convention collective des cols bleus et cols blancs.

Adoptée

24-05-5291

11. ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE – CARDO URBANISME

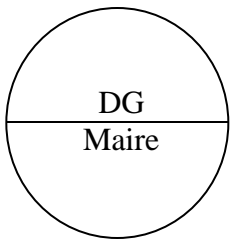
CONSIDÉRANT le besoin urgent de personnel au sein du département d'urbanisme de la Municipalité afin d'offrir un bon service aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Cardo Urbanisme en date du 22 mai 2024 proposant d'offrir au service d'urbanisme de la Municipalité du personnel de soutien pour la gestion des dossiers et l'émission des permis

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Cardo Urbanisme pour un montant total de 15 000 \$ plus taxes payable mensuellement selon l'avancement du mandat et en fonction du taux horaire de 95\$ (plus taxes) et des dépenses de déplacement aller-retour de 50\$ (plus taxes).

Adoptée



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Roger Larose, président, demande si les personnes présentes ont des questions.

24-05-5292

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Lacasse et appuyé par la conseillère Chantal Allen;

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h12 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Mario Allen
Directeur général

Roger Larose
Maire

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».